

Modalités d'organisation de la rentrée universitaire 2021-2022
Plan d'organisation à la date du 1er septembre 2021

- Ce tableau est susceptible d'évoluer en fonction des demandes des pouvoirs publics qui s'imposeront à nous.
- Ce tableau regroupe un ensemble de consignes à respecter dans les locaux de l'USMB, et pour les activités organisées par l'USMB en dehors de ses campus. Un arrêté du président de l'université fait référence à lui et veille à son respect afin de préserver l'ouverture de nos campus.
- Les trois niveaux correspondent à trois modes de fonctionnement adaptés à des situations sanitaires de plus en plus dégradées. Ces niveaux sont propres à l'USMB et ne doivent pas être confondus avec d'autres modes de qualification de la situation sanitaire utilisés par ailleurs (OMS, ARS, etc.).
- Les composantes et services doivent anticiper pour être en capacité de passer au niveau N+1 à J+1 et au niveau N+2 à J+3. En cas d'apparition d'un cluster, des mesures de prévention renforcées seront mises en place, après concertation avec l'ARS et le rectorat.
- Le passage d'un niveau à un autre est décidé par le président de l'université en concertation avec les pouvoirs publics (ARS, rectorat, préfetures) et sur avis de la cellule Covid-19 ou de crise. Il peut concerner tout ou partie de l'établissement.

Les consignes de niveau "Rentrée 2021-2022" s'appliquent à compter du mercredi 1er septembre 2021

	Niveau "Rentrée 2021-2022"	Niveau 2	Niveau 3
Suivi et accompagnement			
Dispositif de suivi	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.	Cellule COVID-19.
Cellule COVID-19	crisec@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 79	crisec@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 79	crisec@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 79
Niveau du risque	Risque modéré.	Risque élevé.	Risque élevé.
Signalement de cas COVID étudiant	Médecin des étudiants medecine.preventive@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants medecine.preventive@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 84 66	Médecin des étudiants medecine.preventive@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 84 66
Signalement de cas COVID personnels	Médecin des personnels medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 86 03	Médecin des personnels medecine.prevention-personnel@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 86 03
Remontée d'informations ou demande d'information diverses	Referent.Covid@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 81	Referent.Covid@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 81	Referent.Covid@univ-smb.fr Tél. : 04 79 75 85 81
Diffusion des consignes	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.	Chaque directeur ou responsable (composante, unité de recherche, département ou service) organise la communication des consignes et s'assure de leur respect dans son périmètre et pour l'ensemble des publics concernés.
Accès aux sites			
Personnes autorisées	Toute personne.	Toute personne.	Personnels et usagers autorisés sauf mesures particulières à un site. Extérieurs sur autorisation du responsable de la structure d'accueil.
Contrôle d'accès	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques ou consignes Vigipirate. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques ou consignes Vigipirate. Accès sur autorisation en période de fermeture.	Pas de contrôle en journée sauf zones spécifiques ou consignes Vigipirate. Accès sur autorisation en période de fermeture.
Horaires (hors urgences et personnels d'astreinte)	Ouverture des bâtiments de l'USMB de 7h00 à 21h00, du lundi au vendredi. Accès aux bâtiments par badge ou clé le samedi de 7h00 à 21h00. Pas d'accès en soirée ni le dimanche sauf cas exceptionnel. Ouverture des locaux possible le samedi matin pour l'organisation d'enseignements.	Ouverture des bâtiments de l'USMB de 7h00 à 21h00, du lundi au vendredi. Accès aux bâtiments par badge ou clé le samedi de 7h00 à 21h00. Pas d'accès en soirée ni le dimanche sauf cas exceptionnel. Ouverture des locaux possible le samedi matin pour l'organisation d'enseignements.	7h-21h, 5/7, pas d'accès en soirée, ni le week-end.
Mesures générales	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence à l'intérieur des locaux. Utilisation régulière des solutions hydro alcooliques mises à disposition.	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence à l'intérieur des locaux	Respect des mesures de distanciation et des gestes barrières sur l'ensemble des campus. Port du masque obligatoire en permanence à l'intérieur des locaux
Activités d'enseignement			
Capacité des salles	Respect des capacités normales des salles	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.	Respect des capacités COVID déterminées par la direction du patrimoine de l'USMB.
Cours	Cours en présentiel autorisés. Modalité hybride ou à distance lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel ou pour répondre à un objectif pédagogique.	Présentiel dans le respect des jauges COVID des salles. Renforcement de l'hybridation et/ou du distanciel pour toutes les formations	Cours majoritairement en distanciel. Cours en présentiel dans le respect des jauges COVID
Travaux dirigés	Cours en présentiel autorisés. Modalité hybride ou à distance lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel ou pour répondre à un objectif pédagogique.	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles. Renforcement de l'hybridation et/ou du distanciel pour toutes les formations	Cours majoritairement en distanciel. Cours en présentiel dans le respect des jauges COVID
Travaux pratiques utilisant des équipements spécifiques	Cours en présentiel autorisés. Modalité hybride ou à distance lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel ou pour répondre à un objectif pédagogique.	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles. Mise en place hybridation encouragée.	Cours majoritairement en distanciel. Cours en présentiel dans le respect des jauges COVID
Travaux pratiques sans équipements spécifiques (dont travaux pratiques informatiques standards)	Cours en présentiel autorisés. Modalité hybride ou à distance lorsque la disponibilité des salles ne permet pas le présentiel ou pour répondre à un objectif pédagogique.	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles. Mies en place hybridation encouragée.	Cours majoritairement en distanciel. Cours en présentiel dans le respect des jauges COVID
Réunions d'information, commissions pédagogiques	En présentiel. Si réunions d'information destinées à des publics extérieurs à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles. Si réunions d'information destinées à des publics extérieurs à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.	Distanciel à privilégier. Au-delà de 10 personnes, mode distanciel obligatoire. Si réunions d'information destinées à des publics extérieurs à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.
Ventilation des espaces	Aération des locaux autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent, et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.	Aération des locaux autant que possible, idéalement, en permanence, si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.	Aération des locaux autant que possible, idéalement, en permanence, si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.

Gestion des flux	Respect des sens de circulation. Limitation des regroupements ou stationnements dans les couloirs	Respect des sens de circulation. Limitation des regroupements ou stationnements dans les couloirs	Respect des sens de circulation. Limitation des regroupements ou stationnements dans les couloirs
Stages étudiants	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles, de l'établissement et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination pour les stages à l'étranger.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles, de l'établissement et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination pour les stages à l'étranger.	Stages autorisés dans le respect des consignes ministérielles, de l'établissement et après prise en compte des dispositions spécifiques aux pays de destination pour les stages à l'étranger.
Diffusion des consignes aux étudiants	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.	Chaque directeur de composante organise la communication des consignes auprès de ses étudiants et s'assure de leur respect.
Nettoyage des locaux	Nettoyage quotidien adapté en fonction de l'occupation et des risques sanitaires.	Nettoyage quotidien adapté en fonction de l'occupation et des risques sanitaires.	Nettoyage quotidien adapté en fonction de l'occupation et des risques sanitaires.
Examens	Présentiel ou distanciel.	Présentiel ou distanciel	Majoritairement en distanciel

Activités de recherche

Travail de laboratoire	Respect des consignes sanitaires.	Respect des consignes sanitaires	Respect des consignes sanitaires
Colloques et séminaires	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Réponse après avis de la cellule COVID. Si accueil de personnes extérieures à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Réponse après avis de la cellule COVID. Si accueil de personnes extérieures à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Réponse après avis de la cellule COVID. Favoriser le distanciel. Si accueil en présentiel de personnes extérieures à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire. Les collations, cafés et repas sont interdits, quelles que soient les modalités.
Soutenance de thèse	Respect des consignes sanitaires.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation.	Respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation. Public maintenu en distanciel. Les pots de thèse sont interdits, quelles que soient les modalités.
Ventilation des bureaux	Aération des locaux autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent, et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.	Aération des locaux autant que possible, idéalement, en permanence, si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.	Aération des locaux autant que possible, idéalement, en permanence, si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.

Bibliothèques universitaires

Organisation du prêt	Prêt et retour normal, dont prêt de matériel.	Banque de prêt pour emprunt, dont prêt de matériel, retour dans les boîtes aux lettres extérieures ou dépôt en BU (chariots dédiés)	Banque de prêt pour emprunt, retour dans les boîtes aux lettres extérieures ou dépôt en BU (chariots dédiés)
Salles de consultation	Respect des consignes sanitaires L'accès aux salles de travail en groupe (sauf BU Jacob) est soumis à réservation nominative.	Respect des consignes sanitaires. Accès aux salles de consultation et aux salles projets dans le respect des jauges COVID des salles. L'accès aux salles de travail en groupe (sauf BU Jacob) est soumis à réservation nominative.	Respect des consignes sanitaires. Accès aux salles de consultation et aux salles projets sur rendez-vous et dans le respect des jauges COVID des salles.
Aération, désinfection des documents et des surfaces de travail, etc.	Respect des mesures sanitaires spécifiques préconisées par le MESRI	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI

Activités sportives

Pratiques encadrées	Accès aux activités d'enseignement et à une offre adaptée de formations encadrées en inscription libre pouvant éventuellement ouvrir à bonification. Port du masque hors pratique à l'intérieur et pendant tous les regroupements. Accès aux pratiques encadrées dans le cadre de plages horaires définies par groupes d'usagers identifiés. Accès aux associations étudiantes et extérieures. Si accueil de personnes extérieures à l'USMB, vérification du pass sanitaire obligatoire.	Accès réservé aux activités d'enseignement et à une offre adaptée de formations encadrées en inscription libre pouvant éventuellement ouvrir à bonification, dans le respect de la jauge COVID. Port du masque hors pratique et pendant tous les regroupements. Privilégier les activités permettant le respect de la distanciation durant les pratiques et limitant l'échange d'accessoires. Mise à dispositions de gel pour désinfection des mains. Registre des présents.	Autorisé pour les activités d'enseignement obligatoires exclusivement dans le respect de la jauge COVID. Activités organisées en partie sous un mode distanciel. Privilégier les activités permettant le respect de la distanciation durant les pratiques et limitant l'échange d'accessoires. Mise à dispositions de gel pour désinfection des mains et du matériel. Registre des présents.
Pratiques bien-être	Ouvertes.	Ouvertes.	Accès personnalisés aux "publics fragiles" sur inscriptions
Pratiques libres	Ouvertes en capacité réduite	Ouvertes en capacité réduite sur inscriptions	Interdites.
Vestiaires et douches	Douches ouvertes, vestiaires ouverts.	Douches fermées. Accès aux vestiaires avant l'activité uniquement. Jauge réduite et port du masque dans les vestiaires. Lavage des mains à l'entrée dans les vestiaires et avant l'activité.	Douches et vestiaires fermés.
Aération, désinfection des matériels	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).	Respect des mesures sanitaires préconisées par le MESRI (Vadémécum du 6 août 2020).

Autres activités en présentiel

Repas de travail	Repas à la place autorisés Aération permanente des salles utilisées Respect des consignes internes	Repas à la place autorisés Aération permanente des salles utilisées Respect des consignes internes	Interdits
Réunions de travail interne	Respect des consignes sanitaires	Respect des consignes sanitaires, des mesures de distanciation et des jauges COVID des salles	Respect des consignes sanitaires, des mesures de distanciation et des jauges COVID des salles Distanciel à privilégier. Les collations et cafés sont interdits.
Formations des personnels	Respect des consignes sanitaires	Respect des consignes sanitaires, des mesures de distanciation et des jauges COVID des salles	Restreint aux formations lorsqu'elles ne peuvent être effectuées à distance, compte tenu de leur caractère pratique. Les collations et cafés sont interdits
Inscriptions des usagers	En présentiel dans le respect des consignes sanitaires	En présentiel dans le respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation	Dématérialisées.
Service à l'étudiant (médecine préventive, orientation, services sociaux, etc.)	En présentiel dans le respect des consignes sanitaires	En présentiel dans le respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation	En présentiel dans le respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation

Locaux dédiés à la vie étudiante	Respect des consignes sanitaires, sous la responsabilité des associations étudiantes pour les locaux associatifs. Signature d'un avenant COVID aux conventions de mise à disposition de locaux.	Respect des consignes sanitaires, sous la responsabilité des associations étudiantes pour les locaux associatifs. Signature d'un avenant COVID aux conventions de mise à disposition de locaux.	Fermés
Événements festifs ou conviviaux, célébrations, inaugurations, etc. organisés par l'USMB	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Dans le respect des mesures sanitaires. Vérification du pass sanitaire pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs.	Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Dans le respect des mesures sanitaires. Vérification du pass sanitaire pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs. Possible pour des groupes restreints (en fonction de la jauge COVID de la salle et de l'activité) ou dispersés.	Interdits
Consommation de boisson ou de nourriture lors des moments de convivialité de tout type	A éviter. Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) à la cellule covid et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter. Respect des mesures de distanciation à assurer, aussi bien au moment de la distribution que de la consommation.	Interdite	Interdite
Mise à disposition de locaux à des organismes extérieurs	Sur autorisation du président de l'université et sous réserve de lui d'indiquer au préalable (10 jours) les moyens mis en oeuvre pour faire respecter les consignes en vigueur. Selon les cas, prise en charge financière du nettoyage ou de la désinfection. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs.	Dans le respect des jauges COVID de l'USMB, sur autorisation du président de l'université et sous réserve de lui d'indiquer au préalable (10 jours) les moyens mis en oeuvre pour faire respecter les consignes en vigueur. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs. Selon les cas, prise en charge financière du nettoyage ou de la désinfection.	Interdite sauf cas particulier sur autorisation du président de l'université après avis de la cellule COVID
Activités culturelles organisées par les étudiants et regroupant du public en présentiel	Autorisées dans le respect des consignes sanitaires et ministérielles. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur si présence d'extérieurs.	Autorisées dans le respect des jauges COVID des salles, des consignes sanitaires et ministérielles. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur si présence d'extérieurs.	Interdites
Restauration collective	Décision concertée avec le CROUS.	Décision concertée avec le CROUS.	Décision concertée avec le CROUS.
Espaces de convivialité	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées, aération et distanciation.	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées, aération et distanciation.	Fermés. Repas autorisés dans les bureaux, à titre dérogatoire. Usage des fours micro-ondes et réfrigérateurs autorisé.
Distributeurs automatiques de boisson et de nourriture	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées.	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées et distanciation.	Ouverts avec mesures d'hygiène renforcées et distanciation
Salles travail informatique	Ouvertes	Ouvertes	Accès possible sur rendez-vous et dans le strict respect des mesures sanitaires avec priorité aux étudiants et personnels ayant des problèmes d'équipement informatique ou de connexion réseau.
Espaces de travail en coworking	Ouverts	Ouverts avec respect des consignes sanitaires et des jauges COVID des salles	Fermés

Activités administratives

Mode d'activité	Présentiel. Télétravail selon accord USMB	Présentiel. Télétravail selon accord USMB	Présentiel ou distanciel à définir selon préconisation du ministère
-----------------	--	--	---

Conseils, comités et élections

CA, CAC	En présentiel ou en distanciel	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles ou en distanciel	Distanciel
CT, CHSCT, CPE, CCPANT	En présentiel ou en distanciel	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles ou en distanciel	Distanciel
Conseils de composantes, de laboratoires, de départements et de services communs	En présentiel ou en distanciel	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles ou en distanciel	Distanciel
Élections	En présentiel ou en distanciel	En présentiel dans le respect des jauges COVID des salles ou en distanciel	Distanciel

Activités extérieures

Missions	Autorisées dans le respect des consignes sanitaires et ministérielles	Autorisées dans le respect des consignes sanitaires et ministérielles	Déconseillées. Restreintes aux seuls objets qui ne peuvent s'organiser à distance et ne peuvent être reportés.
Organisation par l'USMB ou une association étudiante d'un évènement de quelque nature que ce soit rassemblant des personnes dans un local clos ou un espace ouvert extérieur à l'université	Possible sous réserve d'indiquer au préalable (10 jours) au président de l'université et aux participants les consignes en vigueur et les moyens de les respecter. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs. Évènements d'intégration interdits, de quelque nature qu'ils soient et quel qu'en soit le lieu.	Possible pour des effectifs adaptés aux lieux (respect des jauges COVID des salles). Sur demande à détailler via le formulaire de demande de manifestation exceptionnelle (cf. site intranet USMB) au moins trois semaines avant l'évènement. Vérification du pass sanitaire par l'organisateur pour les évènements scientifiques, culturels, sportifs et associatifs si présence d'extérieurs. Évènements d'intégration interdits, de quelque nature qu'ils soient et quel qu'en soit le lieu.	Non autorisé.
Déplacements sur le terrain. Visites pédagogiques dans un organisme extérieur	Autorisés dans le respect des consignes sanitaires	Autorisés dans le respect des consignes sanitaires	Déconseillés. Se limiter aux visites essentielles et de petits groupes.
Utilisation des véhicules de service	Dans le respect des consignes sanitaires spécifiques à l'USMB	Dans le respect des consignes sanitaires spécifiques à l'USMB	Dans le respect des consignes sanitaires spécifiques à l'USMB

Documents de référence

MESRI	Circulaire du 5 août 2021		
-------	---------------------------	--	--

MESRI	Circulaire du 15 février 2021 -- Stages étudiants dans le cadre de la pandémie COVID-19		
MESRI	Protocole sanitaire -- Organisations des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants (18 mai 2021)		
Ministère du Travail	Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de COVID-19 actualisé (version applicable à compter du 9 août 2021)		
Ministère de la transformation et de la Fonction publiques	Circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État (NOR : TFPF2116038C)		

Documents internes USMB

Bibliothèques universitaires USMB	Protocole de réouverture des BU du 01/09/2021		
Établissement	Modèle de plan de prévention spécifique entreprises - annexe au plan de prévention.		
Établissement	Description du kit sanitaire et des équipements de protection mis à disposition de chaque agent USMB et personnel hébergé.		
Établissement	Surveillance de l'apparition du virus et prise en charge des agents contaminés.		
Établissement	Mode opératoire -- Utilisation des véhicules de service de l'USMB (9 juin 2021)		
Établissement	Consignes sanitaires -- Organisation et tenue de réunion (juin 2021)		
Établissement	Liste de critères permettant de définir les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection à Covid-19 / SARS-CoV-2 (établie par le Haut Comité de Santé Publique - 10 novembre 2020).		
Établissement	Consignes sanitaires pour l'organisation de TP de chimie, biologie et matériaux		
Établissement	Procédure USMB alerte communication cas COVID (22 septembre 2020)		
Établissement	Procédure signalement cas COVID étudiant (22 septembre 2020)		
Établissement	Procédure signalement cas COVID personnel (22 septembre 2020)		
Établissement	Charte du télétravail (5 juillet 2021)		

Distanciation physique :	Au moins 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage (cette distanciation n'étant pas applicable lorsque les individus sont assis les uns derrière les autres) et dans les bibliothèques. Depuis le 28 janvier 2021 la distanciation est portée à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (cas de la restauration par exemple) - Décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021.
---------------------------------	---

Port du masque :	Le port du masque est obligatoire lorsque les règles de distanciation physique définies ci-dessus ne peuvent être garanties, mais également dans certaines circonstances au niveau 1. Eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos et partagés au niveau 1 même quand la distanciation physique y est respectée. Le port est obligatoire en espace clos et en plein air pour tous et en tout temps à partir du niveau 2. Levée de l'obligation du port du masque en extérieur depuis le 17 juin 2021 sauf exceptions (regroupements, files d'attente...) Les usagers et les visiteurs doivent se doter de masques adaptés. Les masques sont fournis par l'établissement à ses personnels. Depuis le 28 janvier, le masque porté doit obligatoirement être un masque chirurgical ou un masque « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de type UNS1), en tissu réutilisable ou jetable. Cette qualité de filtration de 90% ne peut être garantie par les masques de fabrication "non professionnelle".
-------------------------	--

Personnes à risque :	Elles sont invitées à porter systématiquement le masque chirurgical de type II, avec le plus grand soin et en le changeant régulièrement quand elles ne télétravaillent pas.
-----------------------------	--

Communication :	Document "Modalités d'organisation de la rentrée universitaire 2021" annexé au DUERP et porté à la connaissance des personnels et usagers par tous moyens (présentation par les structures aux équipes, conseils USMB, composantes et laboratoires, information des usagers et des prestataires, etc.). Document transmis aux services déconcentrés de l'État.
------------------------	--